

MUNICIPALITÉ DE **Chartierville**

Le 2 août 2010

Séance régulière du Conseil municipal, tenue au Centre communautaire à 19h.

1. Ouverture de la séance :

Le Maire Jean Bellehumeur ouvre la séance à 19 h.

Sont présents : Les conseillers Jacques Blain, Camille Fortier, Frédéric Landry, Roland Lescault et Jocelyn Poulin. La secrétaire-trésorière Maryse Prud'homme et la secrétaire-trésorière adjointe Odette Bérard sont aussi présentes.

Absence motivée : Louis Désy.

2. Adoption de l'ordre du jour :

10-1945

Il est proposé par Jacques Blain, appuyé par Jocelyn Poulin d'adopter l'ordre du jour avec un ajout à l'item 7 :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 5 juillet 2010.
4. Adoption des revenus & dépenses.
5. Rapport du Maire.
6. Rapport des comités *ad hoc*.
7. Informations, correspondance & demandes diverses :
 - Entente de mise en commun pour la demande d'appels d'offres et l'adjudication de contrats pour les services de collecte et transport des déchets solides e/ou des matières recyclables, nomination d'un représentant d'office et d'un représentant substitut et nomination d'un représentant pour le Comité d'action visant la réduction des déchets*
 - Réponse au Ministère des Ressources naturelles & de la Faune (claims miniers)*
 - Route des sommets*
 - Le sort du nucléaire au Québec*
 - Résolutions pour soumissions reçues pour les projets du pacte rural*
 - Soumission pour le débroussaillage*
 - Demande des Sentiers frontaliers*
 - Séances d'informations à la MRC*
 - Invitation – Chambre de commerce du Haut-St-François*
 - Invitation – CLD du Haut-St-François*
 - Invitation Société d'Agriculture du Comté de Compton*
 - Concours < VOS BONS COUPS > de la FQM*

- ☒ *Remplaçant du maire à la MRC*
- ☒ *Informations de Laurentide ReSource Inc.*
- ☒ *Extinction d'un droit acquis*
- ☒ *Demande de Mme Patricia Bartholini*
- ☒ *Vacances estivales – Bureau municipal (ajout)*

- 9. Période de questions.
- 10. Affaires nouvelles.
- 11. Levée de l'assemblée.

3. Adoption du procès-verbal du 5 juillet 2010 :

Comme les conseillers n'ont pas reçu le procès-verbal dans les délais requis pour l'adoption, celui-ci sera adopté à la prochaine réunion du mois de septembre 2010.

4. Adoption des revenus & dépenses :

10-1946

Il est proposé par Roland Lescault, appuyé par Frédéric Landry d'adopter les revenus & dépenses tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2010 pour un total des dépenses de 33 640,57 \$ et un total des revenus de 101 605,73 \$.

La secrétaire-trésorière informe les membres du Conseil d'une erreur survenue le mois dernier concernant une facture de Réginald Goyette pour un total de 1051,32 \$ au lieu de 1 626,71 \$.

5. Rapport du Maire :

M. le Maire informe les personnes présentes que présentement M. Raymond Lafontaine est à effectuer les travaux nécessaires au concassage de matériel granulat au banc de gravier.

M. le Maire informe les membres du conseil de la poursuite de 199 101,92 \$ de Mme Jennifer Boucher et M. Johnny Guertin. Cette poursuite a été envoyée à trois instances, soit la MRC, Mme Nathalie Laberge qui agit comme inspecteur en bâtiment pour Chartierville mais qui est rémunérée par la MRC et la Municipalité de Chartierville. Le tout a été envoyé à nos assureurs. M. Bellehumeur a envoyé un courriel à l'avocat qui doit représenter la Municipalité et attend de ses nouvelles.

Pour ce qui est du dossier des eaux usées, la rencontre se tiendra fin août avec la population pour expliquer ce projet et à la session régulière du mois de septembre, nous serions prêts à adopter le règlement d'emprunt pour envoyer immédiatement après des appels d'offre pour une firme d'ingénieurs afin que les travaux débutent au printemps 2011.

Concernant internet haute vitesse, il semble que d'ici septembre la compagnie retenue par la MRC devrait commencer à faire le tour de la région pour s'informer des personnes intéressées.

6. Rapport des comités *ad hoc* :

Banc de gravier :

M. Roland Lescault rappelle les travaux débutés par M. Lafontaine au banc de gravier. La route a été aménagée, le plateau est dégagé et le matériel est beau.

Infrastructures municipales :

Le conseiller Jocelyn Poulin est toujours en attente d'une soumission de M. Patrick Landry pour l'escalier qui doit être remplacé à côté de la Caisse populaire.

Pacte rural :

Jacques Blain nous informe du début des travaux pour le terrain de pétanque étant donné qu'à la dernière réunion aucune résolution n'avait été prise concernant les soumissions reçues.

7. Informations, correspondance & demandes diverses :

☒ *Entente de mise en commun pour la demande d'appels d'offres et l'adjudication de contrats pour les services de collecte et transport des déchets solides e/ou des matières recyclables, nomination d'un représentant d'office et d'un représentant substitut et nomination d'un représentant pour le Comité d'action visant la réduction des déchets*

10-1947

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités du Canton de Lingwick, Chartierville, Hampden, La Patrie, et la Ville de Scotstown désirent se regrouper dans le but de procéder à une entente d'achat en commun pour procéder à des appels d'offres en commun pour des contrats de service de collecte et de transport des déchets et/ou matières récupérables et/ou spéciales, acquisition et/ou location de conteneur, biens et autres;

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.3 et suivants du Code Municipal du Québec et l'article 29.5 et suivants de la Loi des Cités et Villes autorisent toute municipalité à conclure une entente avec une autre municipalité, dans le but d'accomplir en commun la demande de soumission pour l'adjudication de contrats;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont convenu des conditions pour une telle entente d'achat en commun;

CONSIDÉRANT QUE ce regroupement serait pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'autoriser une telle entente;

EN CONSÉQUENCE les parties présentes conviennent de ce qui suit :

IL EST PROPOSÉ PAR Roland Lescault, appuyé par Camille Fortier et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fait partie intégrante de cette résolution;

QUE ce conseil autorise la conclusion d'une entente d'achat en commun entre les municipalités du Canton de Lingwick, Chartierville, Hampden, La Patrie et la Ville de Scotstown relativement à la demande d'appels d'offres et l'adjudication de contrats pour les services de collecte et transport des déchets solides et/ou des matières recyclables, et/ou autres services de collectes spéciales, acquisition de bacs, achat et/ou location de conteneur;

QUE cette entente d'achat en commun sera valide à compter du 1^{er} janvier 2011 et ce jusqu'au 31 décembre 2014;

QUE la municipalité du Canton de Lingwick est désignée comme étant la municipalité mandataire de cette entente d'achat en commun;

QUE cette résolution autorise diverses conditions reliées à cette entente d'achat en commun et faisant partie de l'annexe 1.

ANNEXE 1 :

CONDITIONS FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DE LA RÉOLUTION 10-1947 À SAVOIR :

. Les municipalités parties à l'entente d'achat en commun auront l'obligation d'instaurer sur tout leur territoire des bacs roulants munis

d'une prise de style européenne et/ou de prise reconnue par le comité et de format suivant :

pour la récupération : capacité de 360 litres

pour les déchets : capacité de 240 et/ou de 360 litres.

. Les collectes des déchets et des matières récupérables seront faites en alternance aux deux (2) semaines sur l'ensemble des municipalités concernées et ce pour le secteur résidentiel. Les catégories telles que les commerces, industries, institutions, et/ou tout autres catégories, pourront recevoir un service adapté à leurs besoins.

. L'obligation par chacune des municipalités parties à l'entente de voir à se conformer et d'appliquer les catégories retenues d'immeubles afin de déterminer le nombre d'unités pouvant recevoir le service de collecte des déchets et/ou des matières récupérables au fin de taxation municipale.

. La municipalité du Canton de Lingwick étant nommée municipalité mandataire pour l'entente d'achat en commun des municipalités de Chartierville, Hampden, La Patrie, Lingwick et la ville de Scotstown.

. Les frais de secrétariat, publication des appels d'offres sont assumés par les 5 municipalités parties à l'entente et répartis en parts égales.

. L'entente d'achat en commun des municipalités de Chartierville, Hampden, La Patrie, Lingwick et la ville de Scotstown sera en fonction à partir du 1^{er} janvier 2011 suite à l'adoption d'une résolution par chaque conseil municipal et se terminera le 31 décembre 2014.

. Chaque municipalité devra faire parvenir sa résolution d'adhésion à la municipalité mandataire.

. Un comité est composé de deux (2) représentants de chaque municipalité, soit d'office le maire et un représentant substitut. Chaque municipalité aura droit à un (1) vote par municipalité. Des réunions spéciales pourront être convoquées au besoin. Un avis de convocation sera transmis à chaque municipalité partie à l'entente dans un délai préalable de 7 jours.

. L'entente pourra être modifiée en tout temps par vote unanime des municipalités parties à l'entente.

. Une résolution adoptée par chacune des municipalités parties à l'entente d'achat en commun devra être adoptée spécifiquement lors de demande d'appels d'offres, l'adjudication de contrats, l'acquisition et/ou la location de biens pour les services de collecte des déchets et/ou matières récupérables et/ou spéciales, acquisition de biens et autres.

-1948 ATTENDU QUE les Municipalités du Canton de Lingwick, Chartierville, Hampden, La Patrie, et la Ville de Scotstown ont adopté une résolution stipulant leur adhésion à une entente d'achat en commun dans le but de procéder à des appels d'offres en commun pour des contrats de service de collecte et de transport des déchets et/ou matières récupérables et/ou spéciales, acquisition de bacs roulants et/ou location de bacs, biens et autres;
ATTENDU QUE cette entente d'achat en commun prévoit la formation d'un comité formé d'un représentant de chacune des municipalités parties à l'entente d'achat en commun;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Roland Lescault, appuyé par Camille Fortier que M. Jean Bellehumeur, maire de la municipalité de Chartierville soit nommé d'office sur le comité d'entente d'achat en commun formé par les municipalités du Canton de Lingwick, Chartierville, Hampden, La Patrie, et la Ville de Scotstown;

Que le conseiller Jacques Blain soit nommé comme substitut sur ce dit comité.

10-1949

ATTENDU QUE les Municipalités du Canton de Lingwick, Chartierville, Hampden, La Patrie, et la Ville de Scotstown ont adopté une résolution stipulant leur adhésion à une entente d'achat en commun dans le but de pro-

céder à des appels d'offres en commun ont exprimé le désire qu'un comité soit formé dans le but de trouver des solutions ou des options pour réduire les quantités de déchets à l'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Roland Lescault, appuyé par Camille Fortier que M. Jacques Blain, conseiller de la municipalité de Chartierville soit nommé sur le Comité d'action visant la réduction des déchets formé par les municipalités du Canton de Lingwick, Chartierville, Hampden, La Patrie, et la Ville de Scotstown;

Que M. Roland Lescault, conseiller soit nommé comme substitut sur ce dit comité..

Réponse au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (claim miniers) :

ATTENDU QUE la Municipalité de Chartierville a reçu une demande d'informations en vertu des articles 32 et 52 sur la *Loi sur les mines* le 7 juin 2010 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont procédé à l'analyse de ces demandes en regard de notre territoire ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Roland Lescault, appuyé par Frédéric Landry que la Municipalité de Chartierville adopte sous forme de résolution les conditions et obligations concernant les travaux à effectuer par le titulaire :

1. Se renseigner auprès des autorités compétentes de la Municipalité de Chartierville située au 27 rue Saint-Jean-Baptiste, Chartierville, Qc J0B 1K0 (819-560-8522) des installations et des infrastructures se trouvant sur le terrain et les respecter lors de ses travaux ;
2. Respecter les zones inondables et les zones humides situées aux abords des cours d'eau ;
3. Les travaux d'exploration minière ne pourront être effectués que les jours ouvrables, entre 8 :00h et 17 :00h ;
4. S'informer des puits, prises d'eau et installations sanitaires individuelles et municipales, et les respecter lors des travaux ;
5. Respecter le Règlement sur le captage des eaux souterraines (Q-2, r. 1.3) ;
6. Respecter les réseaux d'égout, les stations de pompage, ainsi que l'usine d'épuration des eaux usées ;
7. Prendre entente avec le propriétaire foncier avant de débiter tout travail d'exploration minière ;
8. Mettre en place des mesures d'atténuation du bruit et de la poussière de façon à ne nuire en aucune façon au propriétaire foncier ou à ses voisins ;
9. Respecter les plantations, les érablières et les terres agricoles
10. Respecter la loi sur les explosifs, si les travaux comportent l'utilisation d'explosifs ;
11. Respecter les aménagements et installations prévues à l'article 14 du règlement.

Route des sommets :

La secrétaire-trésorière informe les membres de la réponse de Dominic Provost concernant sa tentative de faire ajouter Chartierville en tant que membre en règle de la route, sans succès, car la route ne peut pas être en cul-de-sac. Les conseillers demandent à la secrétaire-tréso-

rière de s'informer auprès de M. Nil Longpré, coordonnateur de la route des sommets, à savoir la possibilité d'installer un panneau à La Patrie indiquant nos attraits touristiques. Dossier à suivre.

Le sort du nucléaire au Québec :

Suite à un courriel reçu de M. Gaétan Ruest, Maire d'Amqui et initiateur de la démarche et après discussion, Roland Lescault propose de ne pas appuyer cette résolution. MM. Jacques Blain et Jocelyn Poulin s'abstiennent.

- 10-1950** *Résolutions pour les soumissions reçues pour les projets du pacte rural :*
Il est proposé par Jacques Blain, appuyé par Camille Fortier d'accepter la soumission de M. Guy Landry au montant de 14 863,50 \$ excluant les taxes pour la construction du terrain de pétanque (70 X 30 X 2.5) ainsi qu'un carré supplémentaire pour l'aire de repos (15 X 15 X 2).
- 10-1951** Il est proposé par Jacques Blain, appuyé par Frédéric Landry d'accepter la soumission de Clôtures & rampes DB pour l'installation d'une clôture 190' Frost galvanisé 48" grade 9 pour un total de 3 020 \$ excluant les taxes.
- 10-1952** Il est proposé par Jacques Blain, appuyé par Frédéric Landry d'accepter la soumission de la compagnie INSO pour l'achat de quatre (4) ordinateurs Apple incluant kit de sécurité, logiciel bureautique, etc. pour la somme de 9 570,95 excluant les taxes.
- 19-1953** *Soumission pour le débroussaillage :*
Il est proposé par Camille Fortier, appuyé par Frédéric Landry d'accepter la soumission de Stéphane Blais pour le débroussaillage de bords de chemins municipaux comprenant deux (2) coups près des ponts et le contour des pancartes.
- Demande des Sentiers frontaliers :*
Mme Madeleine Savard, responsable des communications demande l'autorisation écrite ou verbale de la part de la municipalité concernant l'installation de ponceaux (petits ponts) et de trottoirs de bois sur une partie du secteur des terres publiques. Les conseillers ne voient aucune objection à cette demande et une lettre sera envoyée à Mme Savard.
- Séance d'informations à la MRC :*
La secrétaire-trésorière rappelle aux membres du Conseil les séances d'informations sur l'aménagement, l'urbanisme, la géomatique, etc. offertes à la MRC. MM. Jean Bellehumeur, Jocelyn Poulin et Roland Lescault demandent d'être inscrits pour la séance du 21 septembre. La secrétaire-trésorière enverra un courriel à ce sujet.
- Invitation – Chambre de commerce du Haut-Saint-François :*
Pour avoir la possibilité de laisser nos dépliants de la mine d'Or au bureau d'accueil touristique de East Angus, la chambre de Commerce nous demande de devenir membre au prix de 115 \$ taxes incluses annuellement. Les membres du Conseil décident de ne pas adhérer à la Chambre de Commerce.
- Invitation – CLD du Haut-Saint-François :*
Une invitation est faite aux membres du Conseil pour assister à une conférence de Mme Toni Newman sur le sujet " *Comment se démarquer de la compétition ?*" qui aura lieu le jeudi 16 septembre 2010 au Club de golf du Lac Mégantic pour un coût de 50 \$ par participant.
- Invitation Société d'Agriculture du Comté de Compton :*

La secrétaire-trésorière informe les membres d'une invitation à l'ouverture officielle de l'Exposition de Cookshire qui aura lieu le vendredi 20 août 2010 à 20h30.

☒ *Concours « VOS BONS COUPS » :*

La Fédération Québécoise des Municipalités en partenariat avec Éco-Peinture invite les municipalités au projet de récupération de contenants de peinture. Un dossier de candidature peut être envoyé par la poste avant le 30 octobre 2010.

10-1954

☒ *Remplaçant du maire à la MRC :*

Il est proposé par Roland Lescault, appuyé par Camille Fortier que Jacques Blain soit nommé à titre de remplaçant du maire lors de réunions à la MRC du Haut-Saint-François.

☒ *Informations de Laurentide ReSource Inc. :*

La secrétaire-trésorière avise les membres du Conseil que dès demain, soit le 3 août 2010, nous allons recevoir le bac nécessaire à la récupération des huiles, peintures et un contenant pour les fluocompacts.

☒ *Extinction d'un droit acquis :*

La secrétaire-trésorière fait lecture d'une lettre adressée à Érablière Jean-Guy et Stéphane Blais de la Commission de protection agricole du Québec l'informant que ses droits acquis seront éteints en août 2010 étant donné que les travaux de remplacement de la résidence détruite par un incendie au 175 chemin Béliveau ont été reportés à une date ultérieure.

☒ *Demande de Mme Patricia Bertholini. :*

Mme Patricia Bartholini, propriétaire du 25 rue St-Jean-Baptiste demande de faire passer une annonce sur notre bulletin municipal concernant des articles qu'elle aimerait trouver pour l'ouverture prochaine d'une garderie. Après discussion, les membres du Conseil autorise la secrétaire-trésorière à annoncer l'ouverture prochaine d'une garderie sans mentionner tous les articles qu'elle pourrait avoir besoin.

☒ *Vacances estivales – Bureau municipal. :*

La secrétaire-trésorière avise les membres du Conseil que pour les semaines du 9 au 19 août inclusivement, le bureau municipal ne sera ouvert que les lundis, mardis et jeudis. Mme Odette Bérard sera alors en vacances.

8. Période de questions.

9. Affaires nouvelles :

10. Levée de l'assemblée :

10-1955

L'assemblée est levée à 20h25 par Jocelyn Poulin sous la résolution 10-1955.